



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/705
S/20940

2 novembre 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS ET
RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-quatrième session

Points 12, 52, 56, 57, 62, 63, 64, 66,

72, 73, 82 et 146 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN TRAITE

D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS

NUCLEAIRES

CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX

EFFICACES SUR LE RENFORCEMENT DE LA

SECURITE DES ETATS NON DOTES D'ARMES

NUCLEAIRES CONTRE L'EMPLOI OU LA MENACE

D'ARMES NUCLEAIRES

CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX

EFFICACES POUR GARANTIR LES ETATS NON

DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE L'EMPLOI

OU LA MENACE D'ARMES NUCLEAIRES

ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES

(BIOLOGIQUES)

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE

CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION

EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION

SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE

INTERNATIONALE

APPROCHE GLOBALE DU RENFORCEMENT DE LA

PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES

CONFORMEMENT A LA CHARTE DES NATIONS UNIES

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE

INTERNATIONALE

RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE LA CHARTE DES

NATIONS UNIES ET DU RAFFERMISSEMENT DU

ROLE DE L'ORGANISATION

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-quatrième année

Lettre datée du 2 novembre 1989, adressée au Secrétaire général
par les Représentants permanents de la Finlande et de l'Union
des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous communiquer le texte de la Déclaration finno-soviétique signée à Helsinki le 26 octobre 1989 (voir l'annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 12, 52, 56, 57, 62, 63, 64, 66, 72, 73, 82 et 146 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la
Finlande auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) Klaus TORNUDD

Le Représentant permanent de l'Union des
Républiques socialistes soviétiques auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Alexandre M. BELONOGOV

ANNEXE

Déclaration conjointe de la Finlande et de l'Union
des Républiques socialistes soviétiques : la pensée
nouvelle en action

La FINLANDE, pays nordique neutre, non doté d'armes nucléaires, membre actif de l'Organisation des Nations Unies et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et

L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES, puissance nucléaire eurasiatique, membre permanent du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et membre de l'Organisation du Traité de Varsovie,

Partant du principe que les conditions sont actuellement réunies pour une amélioration décisive des relations en Europe et au niveau international et l'édification progressive d'un monde plus juste et plus démocratique, libéré des armes nucléaires et de l'usage de la force,

S'efforçant, selon leurs possibilités, rôles et responsabilités, de contribuer par des mesures concrètes à l'édification de ce monde selon le nouveau mode de pensée, en développant et en adaptant de nouvelles idées,

Réaffirmant leur détermination d'observer la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et des décisions des réunions de suivi de la Conférence,

S'appuyant sur la longue expérience du bon voisinage et de l'interaction acquise depuis l'entrée en vigueur du Traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle, en 1948,

Considérant la position spécifique de chaque pays et sa politique étrangère, ainsi que les différences des régimes socio-politiques, du système des valeurs et du caractère national, et convaincus que ces différences ne constituent pas des obstacles à des relations internationales constructives,

Désirant construire un avenir meilleur,

DECLARENT LEUR RESOLUTION de renforcer, en Europe et dans les relations internationales, les principes et priorités suivants :

Relations politiques

- La participation active à l'édification d'un monde libéré de l'emploi de la force et de la menace, de l'inégalité, de l'oppression, de la discrimination et de l'ingérence dans les affaires intérieures d'autrui. Tous les différends, y compris les conflits régionaux, doivent être résolus uniquement par des moyens pacifiques, c'est-à-dire politiques. Aucun pays ne doit renforcer sa sécurité au détriment des autres. Le recours à la force est injustifiable, qu'il soit exercé par une alliance militaire

contre une autre alliance, au sein d'une telle alliance ou contre des pays neutres par quelque partie que ce soit. La sécurité commune nécessite l'élimination de l'affrontement militaire;

- Le respect absolu du principe de la liberté de choix social et politique, la dépolitisation et l'humanisation des relations entre les Etats, la primauté du droit international dans les relations extérieures et la prééminence des intérêts et valeurs communs à toute l'humanité;
- La sauvegarde de la sécurité internationale grâce à un désarmement nucléaire progressif assorti de garanties politiques et juridiques solides, dans le strict respect des intérêts de tous les Etats. Parmi les mesures prises en ce sens, il faudrait d'urgence définir exactement, à titre d'étape intermédiaire, les paramètres concrets de la dissuasion minimale, en ce qui concerne les armes nucléaires, y compris les armes tactiques;
- La conclusion dans les plus brefs délais d'accords sur une réduction de 50 % des armements stratégiques offensifs de l'Union soviétique et des Etats-Unis d'Amérique, sur l'interdiction complète et générale des armes chimiques et sur la cessation des essais nucléaires;
- La réduction, à un niveau raisonnablement suffisant pour la défense, des forces armées de type classique déployées en Europe par les Etats membres des alliances militaires, ce qui permettrait effectivement d'éliminer la possibilité d'une attaque surprise et d'une vaste offensive; la pleine participation à la conclusion, dès 1990, dans le cadre des négociations de Vienne, d'accords de grande ampleur qui pourraient être confirmés au plus haut niveau;
- L'élaboration dans les meilleurs délais d'une nouvelle série de mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité en Europe, et l'élargissement de leur domaine d'application;
- La création d'un vaste système fiable de contrôle du processus de désarmement;
- Une politique générale d'ouverture s'appliquant au territoire national, à l'espace aérien et aux eaux territoriales, ainsi qu'à l'espace, qui contribuerait à la sécurité internationale générale.

Relations économiques

Les relations entre systèmes économiques et processus d'intégration doivent être fondées sur l'égalité et la liberté, sur la base d'une vaste coopération commerciale et économique, scientifique, technique et industrielle, en vue d'une utilisation commune plus efficace des ressources matérielles et du potentiel intellectuel des pays européens et autres. Il faudrait donner à tous les pays de meilleures possibilités de participer aux activités d'organisations économiques et institutions monétaires internationales telles que le GATT, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

Il faut empêcher les différences de développement économique de s'accroître en favorisant une croissance économique équilibrée. Les problèmes relatifs à l'exploitation des ressources naturelles doivent être résolus dans le respect des intérêts des différents pays en matière de développement, dans le but d'améliorer la qualité de la vie.

Protection de l'environnement

Il faut rétablir l'équilibre entre l'homme et la nature et l'assainissement de l'habitat humain en combinant le progrès scientifique et technique et l'amélioration des écosystèmes mondial et régionaux.

La promotion d'un développement économique écologiquement viable, la mise au point et l'échange de techniques écologiquement viables doit être la responsabilité commune de tous les Etats et, le cas échéant, les mesures de protection de l'environnement doivent être financées au plan international. Il est indispensable de tenir compte des aspects environnementaux dans l'élaboration des décisions politiques et économiques aux échelons mondial, régional et national.

Il faut mieux utiliser les possibilités offertes par l'Organisation des Nations Unies et sa Commission économique pour l'Europe en vue de résoudre les problèmes environnementaux communs. Parmi ceux-ci, les plus pressants sont ceux des changements dangereux qui se produisent dans la composition de l'atmosphère et de la pollution atmosphérique. Il faut s'efforcer d'obtenir des résultats appréciables à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992.

Il faut protéger et reconstituer les écosystèmes régionaux, développer la coopération internationale en matière de protection de l'environnement arctique et rétablir l'équilibre écologique de la mer Baltique.

Dimension humaine

L'application universelle, dans leur intégralité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales consacrés par des instruments internationaux comme mesure de la pratique politique des Etats. L'application dynamique de la notion de dimension humaine du processus d'Helsinki et l'enrichissement de ce processus à la Conférence sur la dimension humaine de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui doit se réunir à Copenhague en 1990 et Moscou en 1991.

La libre circulation des individus, des idées, des informations, des valeurs spirituelles et culturelles ainsi que des données d'expérience acquises grâce au développement socio-économique et politique, en vue d'éliminer les stéréotypes rétrogrades et l'image de l'ennemi héritée du passé, d'en empêcher la résurgence et de remplacer cette image dans la conscience des nouvelles générations, des jeunes surtout, par l'image d'un partenaire.

L'harmonisation des législations, des règlements administratifs et de la pratique des Etats avec leurs obligations internationales.

Le respect des droits des minorités ethniques nationales et de l'entière égalité de leurs membres avec le reste de la population sans discrimination aucune.

Le renforcement de la dimension parlementaire du dialogue européen, l'intensification des contacts entre parlementaires, l'utilisation de l'expérience acquise par les divers organes démocratiques, notamment d'organisations telles que le Conseil de l'Europe le Parlement européen et le Conseil nordique, et la promotion de contacts européens élargis entre les différents milieux sociaux.

La lutte énergique contre les menaces transfrontière, notamment le terrorisme international, la criminalité, la toxicomanie et les épidémies.

La promotion et l'approfondissement de l'ensemble du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe sur les plans théorique et pratique, l'évolution progressive vers une Europe unifiée - une Europe d'Etats respectueux de la primauté du droit, une Europe de la confiance, de l'harmonie, de l'ouverture et de la stabilité, une Europe qui, loin de se refermer sur elle-même, se tourne vers tous les continents.

La convocation d'une nouvelle réunion des chefs d'Etat des pays participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe dans le cadre de la réunion paneuropéenne qui se tiendra à Helsinki en 1992.

La Finlande et l'Union soviétique conduiront leur politique internationale et leurs relations mutuelles dans un esprit de paix, de bon voisinage et de coopération sur la base de la présente Déclaration. Elles invitent les autres pays et peuples à agir de même.

Helsinki, le 26 octobre 1989

Mauno KOIVISTO

M. S. GORBATCHEV
